

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 04/04/2022

Date de la convocation:

29/03/2022

Date d'affichage:

29/03/2022

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 31

L'an 2022 et le 04 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Preuschdorf, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, Mme STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMELE Elisabeth.

MM : MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, M. CHARBAU Bernard, M. CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, M. SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles,

Elus excusés - procuration ou représenté par le suppléant :

MME : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à M WEISS Damien

MM : KLEIN Mathias donne procuration à M TRITSCHBERGER Hervé, NIEDERER Gérard donne procuration à SCHNEIDER Francis.

Elus absents:

Titulaires : MME : CRONMULLER Martine.

MM. RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline.

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, OSTER Rémy, SCHAEFFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M BALL Jean-Claude

Réf : 023.2022

Vote : A l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

023.2022 : Approbation du budget primitif 2022 de l'établissement : Budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2021, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 établi par l'ordonnateur,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Considérant les informations prévisionnelles de l'état 1259FPU indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2021 et compensations de taxes,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°006.2022 du conseil communautaire du 23.03.2022) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 23.03.2022, se prononçant pour l'exercice 2021, et prévoyant pour 2022 la poursuite des opérations en cours, une stabilisation de la fiscalité et des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget 2021, son exécution, et le projet de budget 2022,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'année considérée, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant les informations prévisionnelles de l'état 1259FPU indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2022 et compensations de taxes,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu les vice-présidents, chacun en ce qui les concerne,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider le budget de l'exercice 2022 de l'établissement, dûment équilibré, et intégrant les restes à réaliser constatés en 2021, ainsi que ses annexes, composé d'un budget principal et de budgets annexes comme suit :

Tableau synthétique consolidé budgets		Budget 2022 - dépenses et recettes identiques								
N°	NB : Montants des dépenses et recettes réelles et d'ordre, intégrant les reprises de résultats N-1	En section de fonctionnement	Dont réel	dont ordre + reprises N-1	En section d'investissement	dont réel	dont ordre + reprises N-1	Dépenses totales	dont réel	dont ordre + reprises N-1
64800	BUDGET PRINCIPAL	8 303 290,44 €	6 169 530,05 €	2 133 760,39 €	8 613 239,63 €	7 980 059,88 €	633 179,75 €	16 916 530,07 €	14 149 589,93 €	2 766 940,14 €
64881	CADT FLECKENSTEIN	108 500,58 €	23 757,50 €	84 743,08 €	113 001,30 €	109 607,08 €	3 394,22 €	221 501,88 €	133 364,58 €	88 137,30 €
64882	BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES	142 557,36 €	56 769,45 €	85 787,91 €	135 519,33 €	135 519,33 €	0,00 €	278 076,69 €	192 288,78 €	85 787,91 €
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	1 833 570,59 €	1 013 990,36 €	819 580,23 €	1 612 191,48 €	0,00 €	1 612 191,48 €	3 445 762,07 €	1 013 990,36 €	2 431 771,71 €
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	1 369 171,50 €	171 431,61 €	1 197 739,89 €	1 442 566,50 €	125 390,77 €	1 317 175,73 €	2 811 738,00 €	296 822,38 €	2 514 915,62 €
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	908 174,65 €	427 050,00 €	481 124,65 €	1 300 763,51 €	489 472,65 €	811 290,86 €	2 208 938,16 €	916 522,65 €	1 292 415,51 €
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	137 668,00 €	36 455,33 €	101 212,67 €	214 820,32 €	75 910,53 €	138 909,79 €	352 488,32 €	112 365,86 €	240 122,46 €
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	7 850,25 €	1 000,00 €	6 850,25 €	33 478,51 €	33 478,51 €	0,00 €	41 328,76 €	34 478,51 €	6 850,25 €
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	382 593,47 €	2 975,00 €	319 618,47 €	439 618,47 €	60 000,00 €	379 618,47 €	822 211,94 €	62 975,00 €	699 236,94 €
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	2 150 000,00 €	2 125 288,34 €	24 711,66 €	40 000,00 €	35 931,66 €	4 068,34 €	2 190 000,00 €	2 161 220,00 €	28 780,00 €
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	492 924,03 €	55 754,00 €	437 170,03 €	489 290,96 €	0,00 €	489 290,96 €	982 214,99 €	55 754,00 €	926 460,99 €
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	187 432,03 €	23 360,00 €	164 072,03 €	316 786,25 €	74 693,87 €	242 092,38 €	504 218,28 €	98 053,87 €	406 164,41 €
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	56 910,88 €	20 792,86 €	36 118,02 €	69 010,91 €	29 244,76 €	39 766,15 €	125 921,79 €	50 037,62 €	75 884,17 €
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	234 765,80 €	162 403,34 €	72 362,46 €	1 777 210,25 €	757 170,05 €	1 020 040,20 €	2 011 976,05 €	919 573,39 €	1 092 402,66 €
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	157 716,16 €	56 550,00 €	101 166,16 €	1 672 626,56 €	1 068 790,12 €	603 836,44 €	1 830 342,72 €	1 125 340,12 €	705 002,60 €
64875	BUDGET ANNEXE ZA SORMATT LEMBACH	46 907,81 €	44 517,81 €	2 390,00 €	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €	92 907,81 €	44 517,81 €	48 390,00 €
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	16 520 033,55 €	10 391 625,65 €	6 068 407,90 €	18 316 123,98 €	10 975 269,21 €	7 340 854,77 €	34 836 157,53 €	21 366 894,86 €	13 409 262,67 €

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 05/04/2022

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL